

# LES FEMMES DU 9ÈME COLLECTIF SONT À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

**Mardi 7 mars 2006**

Les femmes du 9ème Collectif des sans-papiers se sont aujourd'hui invitées à l'assemblée nationale à l'occasion de la convention UMP « Pour la France d'après », intitulée : « Femmes, libres et égales ». Après avoir interrompu le discours de Nicolas Sarkozy et scandé les slogans "Femmes raflées, femmes assassinées", elles ont été très violemment expulsées par le service d'ordre de l'UMP.

Elles entendent dénoncer le nouveau projet de loi sur l'immigration (Ceseda), présenté le jeudi 9 février 2006 en conseil interministériel par le Ministre de l'Intérieur Nicolas Sarkozy, ainsi que la nouvelle circulaire sur les conditions d'interpellation.

Ce projet rend caduque le droit au séjour des familles des personnes résidentes en France, durcit les conditions d'obtention de la carte de résidents, supprime le droit à une carte de séjour temporaire après une présence de dix ans sur le territoire français, favorise la venue d'étudiants et cadres de haut niveau, et condamne les étrangers à des conditions de vie inhumaine, à la misère la plus extrême, à la mort.

Dans le même temps les immigrés, les indésirables, sont et seront expulsés manu-militari dans les pays dits d'origine. Ainsi en témoigne une nouvelle circulaire sur les conditions d'interpellation qui vient se greffer au projet de loi sur l'immigration : désormais une personne d'origine étrangère pourra être, dans l'arbitraire le plus absolu, arrêtée, raflée, à son domicile, au sein des associations, foyers et résidences, aux guichets de l'Administration, lors de manifestations. La chasse aux étrangers est ouverte.

A la prédation sociale, à ces politiques incendiaires, il importe de se mobiliser et de répliquer en inventant des contre-feux : l'étranger n'est pas un danger ! L'étranger n'est pas un ennemi ! L'étranger n'est pas coupable !

Les femmes du 9ème Collectif des sans-papiers exigent et n'auront de cesse d'exiger du gouvernement le retrait immédiat du projet de loi sur l'immigration, le retrait de la circulaire sur les conditions d'interpellation, et la régularisation sans condition de tous les sans-papiers.